

Vote du PLU : pourquoi ils n'ont pas dit "oui"

La presqu'île d'Albigny et le Centre des congrès ont fait leur entrée dans le débat, juste avant le vote final. Jean-Jacques Pasquier a qualifié le projet « d'hypothétique » puisque son coût, a-t-il estimé, « est passé de 20 à 48 millions d'euros. »

Et de s'interroger sur le devenir de la villa "Le sud". « Faudra-t-il la raser ? » a-t-il questionné.

Sur le fond du PLU, il a voté contre car, dit-il, « l'esprit de la loi cher à Montequieu n'a pas été respecté. Les Ancileviens ont subi une urbanisation galopante qui a effacé la connotation rurale de la commune. »

Enfin, il pense qu'avec ce PLU, la ville « va porter le flanc aux attaques des associations de protection de l'environnement, notamment en ce qui concerne les aménagements du secteur

de la Barallaz. »

Et d'évoquer également un manque de cohésion sociale entre les hameaux et un coût financier non défini. La majorité a rappelé que le Centre des Congrès avait été voté par 100 voix sur 102.

Florence Meynier a déploré « le manque d'informations sur la densification de l'habitat aux Illettes et dans le secteur de l'ECA. »

Quant à Eric Servel, il estime que « la dimension de la biodiversité n'a pas été prise en compte. »

Marie-Claude Miscioscia a également déploré le fait que les écoles des Pommaries et de sur les Bois n'étaient pas en zone UE (une zone UE est destinée à recevoir des équipements publics ou d'intérêt collectif). □

Consulter le PLU

Vous voulez prendre connaissance du PLU ?

Il est tenu à la disposition du public pour consultation aux jours et heures d'ouverture du service "Cadre de vie et Aménagement".

Il est également consultable sur le site internet de la cité.

En revanche, il ne sera réellement applicable que début mars 2012, une fois les procédures et délais administratifs respectés. □

Autre dossier du conseil : une couverture pour les tennis

Les cours de tennis sont actuellement couverts, en partie, par une structure gonflable. Mais devant son état d'usure, la municipalité a décidé de couvrir trois courts pour un budget de 800 000 euros TTC. Ce projet a été adopté à l'unanimité mais a suscité des réserves de la part de Marie-Claude Miscioscia et de Florence Meynier. L'une comme l'autre trouvent que cette couverture

est « un gouffre, même pour 1 000 adhérents ».

Ce à quoi Bernard Accoyer a répondu « qu'Annecy-le-Vieux était la seule ville de l'agglomération à ne pas avoir de tennis couverts et que l'excellence de certains joueurs en faisait un équipement indispensable ».

Les travaux débuteront en septembre 2012 et devraient durer 3 mois. □